



La Lettre

du Conseil de Développement du Pays Marennes-Oléron

N° 1 - novembre - décembre 2003

Le Conseil de développement du Pays Marennes-Oléron a maintenant un an et se réunit chaque mois depuis janvier 2003. Il est donc grand temps de "communiquer", c'est à dire de vous informer de nos travaux, et aussi de vous donner la possibilité d'y participer. C'est l'objet de cette première Lettre, que les élus du Pays ont accepté d'insérer dans les bulletins municipaux ; nous les en remercions.

"Le Conseil de Développement s'organise librement", dit la loi. Il a fallu gérer cette liberté... et le 1er semestre a surtout été consacré à l'organisation du groupe : choix de la structure (association 1901), rédaction des statuts et du règlement intérieur, dépôt en s/ préfecture, élection du bureau, désignation des commissions, convention avec le Pays afin de disposer d'un budget, etc. Ce faisant, nous avons appris à travailler ensemble et des relations de confiance se bâtissent peu à peu entre les membres des trois collèges : 12 élus, 12 socio-professionnels et 12 personnes issues des groupes thématiques (voir ci-contre), qui doivent tous habiter le Pays.

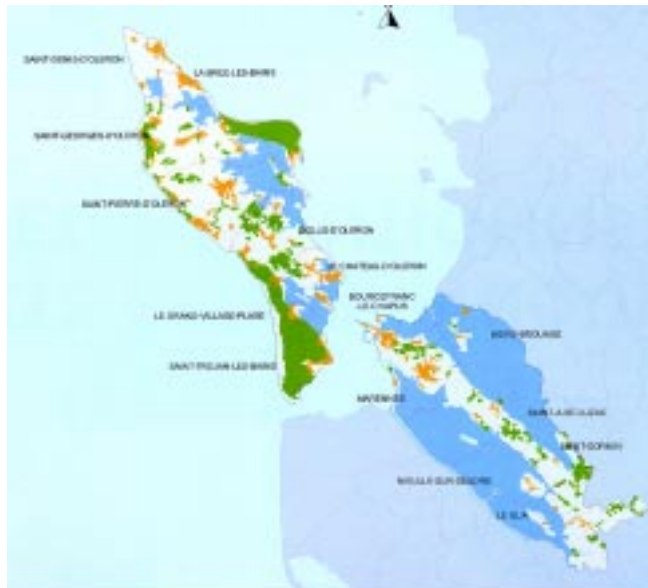
Depuis septembre, nous travaillons sur la Charte de Pays ; vous trouverez ci-après les principales orientations retenues.

Début 2004, la validation de notre Charte marquera la reconnaissance du Pays. Il nous faudra ensuite (entre autres) définir des critères afin d'évaluer la cohérence des projets avec les axes de développement retenus. Les objectifs du Conseil de Développement sont vastes, le travail ne fait que commencer !

À suivre ensemble...

Le Pays en quelques chiffres :

- 32.500 habitants, 107 habitants au km carré .
- 15 communes, 2 communautés de communes, 3 cantons (Le Château, Marennes, Saint-Pierre).



- 33% des habitants du territoire ont plus de 60 ans (moyenne nationale 20%)
- 38% des habitations sont des résidences secondaires (58% à Oléron !)
- Plus d'un million de touristes chaque année, et 30.000 tonnes de déchets
- 61,5% seulement des 16-25 ans sont scolarisés (moyenne nationale 90,6%)
- 76% des plus de 15 ans ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

Rappel du dispositif DRS (Développement Responsable et Solidaire)

- Décembre 2000 : signature du protocole Pays/Région.
- Juin 2001 : consultation par voie postale de l'ensemble de la population (2370 réponses)
- Parallèlement, une quarantaine de volontaires ("animateurs-auditeurs") reçoivent une formation à l'animation et au développement local.
- Fin 2001-début 2002 : réunions publiques dans tout le Pays, afin de restituer les résultats de la consultation postale et de recueillir les préoccupations des habitants.
- Printemps 2002 : à partir de ces préoccupations, création de 6 groupes thématiques : qualité et aménagement du territoire, équilibre de la vie à l'année, emploi-formation, culture-sports-loisirs, santé-social, transports. Les synthèses élaborées par ces groupes (un an de travail !) sont la "matière première" de la Charte de Pays.
- Le dispositif s'enrichit d'une étude de stratégie touristique, de l'aide de chargés de mission (développement culturel, tourisme, transports), de la création d'un "Club tourisme" ouvert à tous, d'un atelier insertion-formation, de groupes d'appartenance professionnelle (agriculture, conchyliculture, pêche, chambres de commerce et de métiers, etc.).

Ce sont donc plusieurs centaines d'habitants du Pays qui participent à ce travail collectif, dont la Charte est la "mise en musique".

Vous désirez participer ? N'hésitez pas à nous rejoindre !

Vous pouvez assister aux réunions du Conseil de Développement (dans les mêmes conditions que les Conseils municipaux).

Contacts : service Pays, CdC d'Oléron, 59 route des Allées, BP 85, 17310 St Pierre - 05 46 47 24 68 - marennes-oleron@parole-publique.com

Cette lettre a été réalisée par la commission « communication » du Conseil de Développement. Vous pouvez adresser vos remarques à :

Philippe Fonteneau 05 46 47 19 25 / François Riether 05 46 36 62 43 friether@club-internet.fr

Les buts du Conseil de Développement (extraits de l'article 2 des statuts) : ce sont ceux prévus par la loi, auxquels le Pays a ajouté des objectifs de relais, de communication, de formation, d'information et d'implication des acteurs.

- Participer à l'élaboration et à la rédaction de la Charte de Pays et veiller à ce que celle-ci exprime le projet commun de développement durable du territoire selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme «Actions 21» (Accords de Rio de Janeiro des 1er et 15 juin 1992 ratifiés par la France et la plupart des États membres de l'ONU).
- Suivre la mise en oeuvre des actions du contrat de pays et veiller à leur cohérence avec les orientations de la charte,
- Evaluer la portée de ces actions,
- Répondre à toute question concernant le développement et l'aménagement du territoire.
- Être le relais des groupes thématiques et de tout autre groupe informel ou constitué souhaitant se rapprocher du conseil de développement. Ces groupes peuvent représenter des collectivités locales, des catégories sociales, professionnelles ou autres. Cette fonction de relais a d'une part le souci d'être à l'écoute des préoccupations de la population, notamment de ceux qui n'ont pas l'habitude et les moyens de s'exprimer, d'autre part de faire remonter cette parole vers l'exécutif du pays Marennes Oléron.
- Veiller à informer dans la transparence la population et les acteurs locaux sur l'ensemble des travaux du conseil.
- Organiser des manifestations à caractère pédagogique sur le développement durable, la politique locale, la conduite de projet, par des débats, des enquêtes, des rencontres de type café citoyen...
- Communiquer sur tout sujet que le conseil de développement jugera utile.
- Favoriser l'apprentissage partagé, respecter l'échange, l'écoute et la parole de chacun.
- Développer et créer des outils d'animation, de communication, d'évaluation et d'information.
- Veiller à penser globalement pour agir localement et à véhiculer les principes du développement durable.
- S'assurer du renouvellement des idées et des personnes en favorisant le tutorat et la variété.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE N'EST NI UN SLOGAN, NI UN GADGET !



Prendre en compte le fait que les ressources naturelles et les capacités d'absorption de notre planète ne sont pas illimitées, c'est remettre en cause nos manières de produire, de consommer et d'être ensemble.

Nous sommes tous responsables de notre avenir : Solidarité sociale, efficacité économique et responsabilité écologique sont indissociables et doivent être traitées sur un pied d'égalité.

Nous devons instaurer un dialogue entre les habitants, les organisations locales, les pouvoirs publics et les entreprises afin de faire ensemble les choix vitaux qui s'imposent, localement et globalement.

« Notre maison brûle, mais nous regardons ailleurs »

(Jacques Chirac au Sommet mondial sur le Développement Durable, Johannesburg, août 2002)

LA CHARTE DE PAYS

La Charte de Pays est le document de référence qui déterminera la stratégie du territoire pour les 10 prochaines années ; elle servira de base à l'élaboration du prochain Contrat de Territoire, par lequel passeront les aides de l'État.

Elle devra auparavant être validée par les élus du Pays, par le Département, la Région et le Préfet.

Elle se compose d'un diagnostic (bilan des forces et faiblesses du territoire, cartes, statistiques), des orientations fondamentales à l'horizon d'une décennie, et doit avoir été réalisée dans une démarche de démocratie participative.

Les principaux axes de notre charte :

Dynamiser le territoire :

- Y Attirer et y maintenir des jeunes actifs qualifiés.
- Favoriser l'ascension sociale et l'emploi par l'amplification de la formation et de la qualification.
- Favoriser le déplacement des personnes.
- Créer la solidarité entre générations, accueillir les nouveaux arrivants et créer du lien social.
- Réduire les déséquilibres qui fragilisent le Pays.

Renforcer et dynamiser le tissu économique et l'emploi à l'année :

- Maintenir et valoriser les activités existantes.
- Attirer et créer de nouvelles activités.

Préserver et développer la qualité du Pays pour maintenir un équilibre entre ses richesses patrimoniales, les activités économiques et la maîtrise de l'urbanisme :

- Préserver les richesses naturelles (faune, flore et paysages) et les richesses architecturales et culturelles locales (urbanisme et bâti local, petit patrimoine, écluses et fossés à poissons), en tant qu'infrastructures essentielles à l'économie du territoire.

- Innover des activités et des moyens au service de cette volonté.

Affirmer l'identité du Pays Marennes-Oléron.

Une priorité : la qualité de vie